

Publié le

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL ES DUNES**

1 rue Guéritol
14370 ARGENCES
02 31 15 63 70

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six le vingt deux janvier à 18h30, le Bureau communautaire exceptionnel, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Saint-Sylvain sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL, Président.

Date de convocation
15.01.2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 9

Présents : 7

Votants : 7

Quorum : 5

Etaient présents : Philippe PESQUEREL, Claude FOUCHER, Philippe PIARD, Laurent DECLERCK, Alexandra LEPINAY, Patrice MARTIN, Jacques-Yves OUIN formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Nathaly MONROCCQ, Régine ENEE.

Secrétaire de séance : Claude FOUCHER

Délibération n° 2026 / 5B

Objet : Mission de MOE – Réhabilitation d'une maison d'habitation en RPE-LAEP à Cagny

En lien avec le projet d'acquisition d'une maison en vue de créer un relais petit enfance/accueil parents-enfants acté en conseil communautaire du 03 avril 2025, il a été demandé une mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du bâti. Le montant prévisionnel des travaux a été estimé à 300 000€ HT.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

↳ Décide la passation d'une maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du bâtiment, conclu avec le cabinet HEDO Architecture pour la somme de 35 500€ HT soit 42 600€ TTC.

↳ Autorise M. le Président à accomplir toutes les démarches et formalités et à signer le contrat.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Claude FOUCHER



Le Président,
Philippe PESQUEREL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télerecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.